

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 CIRCULAIRE DE RENTRÉE

LE LYCÉE SERA FERMÉ DU 11 JUILLET AU 18 AOÛT 2020 INCLUS

Dates importantes :

Le mercredi 26 août 2020, vous devez retirer au lycée :

- Livres, Ipad (pour les 2^{nde} GT), fournitures scolaires
- Vêtements : uniformes, tenues professionnelles et malles ...

Journées d'intégration : Jeudi 03 septembre 2020 pour les 2^{nde} GT, 2^{nde} Pro et 3^{ème} PP
et le vendredi 04 septembre 2020 pour les élèves internes.

Journées portes ouvertes les samedis 12 décembre 2020 et 27 mars 2021 de 9h à 15h.



Vous avez la possibilité de retrouver ces informations sur notre site : www.ndpo.fr
Notre accueil reste à votre disposition pour toutes questions supplémentaires.

ORGANISATION

Dès le 1 Septembre 2020 le lycée comptera plus de **600** élèves répartis en **29** classes.
Pour mieux répondre à vos questions, à qui s'adresser :

<u>CHEF D'ETABLISSEMENT</u>	Philippe BESIN, coordonnateur de l'institution
<u>DIRECTEUR ADJOINT</u>	Nicolas HAROUX
<u>DIRECTEUR DELEGUE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES</u>	Philippe LEROY
<u>ADJOINTE EN PASTORALE</u>	Marie Agnès FIRMIN
<u>CADRE D'EDUCATION</u>	Jacques CHONG 03.20.71.59.01 (ligne directe) cpelycee@ndpo.fr ou sur Ecole Directe Contrôle des absences/retards – Autorisations - Gestion des remplacements des professeurs - Gestion des sanctions – Infirmierie – gestion des dossiers PAP et PPS
<u>SECRETARIAT GENERAL DE DIRECTION</u>	Laura BUCKENMEIER bg@ndpo.fr Administration générale de l'institution - Relations avec les administrations
<u>SECRETARIAT DE DIRECTION ADJOINT</u>	Christine DENE bglegt@ndpo.fr Administration des enseignants
<u>SECRETARIAT VIE SCOLAIRE</u>	Catherine DUMERY 03.20.71.59.06 (ligne directe) secretariat@ndpo.fr Dossiers élèves – Examens - Inscriptions - Transports scolaires - Bourses
<u>FORMATION EN ENTREPRISE/ SERVICES EMPLOIS</u>	Martine RAGOT 03.20.71.59.05 (ligne directe) stages@ndpo.fr Gestion des stages en Entreprises - Taxe d'Apprentissage
<u>COMPTABILITE</u>	Claudine DEFRANCE et Stéphanie DELECROIX 03.20.71.59.08 (ligne directe) Facturation – Commandes – Comptabilité
<u>SURVEILLANTS D'EXTERNAT</u>	Eddy LABENDA – Jean-Charles BRASSENS Philippe CHARPENTIER – Olivier PESIN sur Ecole Directe
<u>RESPONSABLE DES INTERNATS</u>	Frédéric CATTEAU 03.20.71.59.03 (ligne directe) OU 06.32.69.92.08
<u>SURVEILLANTS D'INTERNAT</u>	Frédéric CATTEAU et Ludwig COURSIER pour les garçons Melle Camille RAVEZ pour les filles 06.32.69.94.59 Encadrement et animation - Suivi des internes
<u>ECONOMAT HOTELIER/PATISSIER</u>	Dorothee REMY, Antoine JOURDAIN

ACCUEIL / RESERVATIONS RESTAURANT Dorothée REMY et Antoine DETAVERNIER
Téléphone **03.20.71.71.09**_Fax **01.55.66.60.92**
Réservations de repas- Accidents scolaires – TP des vendredis soir

COMMUNICATION Coraline DOMONT – Chargée de communication

CENTRE DE DOCUMENTATION Hélène BOURGEOIS

RESPONSABLE ENTRETIEN Philippe DUGOU

ENTRETIEN GENERAL Cathy MORTELETTE - Sonia DELOBELLE – Alexandre CLAISSE –
Christian STIEVENART – Jean Claude ZAWADSKI

1 - RENTREE DES CLASSES :

- Mardi 1^{er} Septembre 2020: **dans la cour du lycée**

9 h 00: 2 STHR – 2 GT1 – 2GT 2 – 2 GT3 – 2 PRO P1 – 2 PROP P2 – 2 PRO HA – 2 PRO HB

10 h 00:3 PREPA Métiers

11 h 00:1 STHR – 1 ST2S - 1 G – 1 PRO P1 et 2 – 1 PRO HA – 1 PRO HB
T STHR - T ST2S – T G – T PRO P1 – T PRO P2 – T PRO HA – T PRO HB

14 h 30:BTSMHR 1- BTSMHR 2 – MCCDR – CAP CHOCO

Les cours se termineront à 16 h 30.

2 - INSTALLATION DES ELEVES INTERNES

SITUATION DES INTERNATS :

- GARCONS : au lycée rue des Glycines
- FILLES : au 35 rue François Herbo (proximité de la gare)

L'installation aux internats garçons et filles se fera le :

MERCREDI 26 AOUT de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

MATERIEL A PREVOIR :

- Couverture ou couette,
- 1 paire de draps -1 alèse ou protège matelas obligatoire,
- 1 taie d'oreiller – 1 oreiller,
- Pantoufles - nécessaire de toilette,
- 1 paire de tong ou claquettes plastique pour la douche,

- ce matériel sera marqué au nom de l'élève,
- Prévoir un cadenas à clé pour la fermeture de l'armoire.

3 - MANUELS SCOLAIRES

AIDE REGIONALE

La Région Hauts-de-France accorde aux lycéens une allocation via une carte personnelle et gratuite : la carte Génération#HDP

Cette carte permettra d'acheter ou de louer notamment des livres, des fournitures scolaires.

Les montants des aides accordées sont les suivants :

Pour les élèves des filières générales, technologiques et professionnelles : 100 euros pour la première année et 55 euros les années suivantes.

Pour bénéficier de cette carte, les élèves devront impérativement en faire la demande, à partir du 22 juin 2020 sur le site internet régional dédié aux jeunes. « Génération Hauts-de-France » : www.generation.hautsdefrance.fr

Après validation de la demande par l'Institution Scolaire, vous recevrez la carte dans un délai de deux à trois semaines.

Pour les nouveaux élèves du lycée général qui doivent régler la contribution ARBS sauf les 2 GT.

Si la carte Génération #HDP n'est pas livrée à votre domicile avant le 26 août 2020, il est recommandé aux parents de régler la totalité de la contribution pour obtenir les manuels scolaires lors de la distribution par l'A R B S le mercredi 26 août 2020. Ceci concerne les familles, qui lors de l'inscription en ligne sur le site de l'A R B S ont opté pour la déduction de l'aide régionale. L'A R B S pourra lors de l'obtention de la carte génération, sur présentation de celle-ci ou en communiquant le N° de la carte, vous rembourser la somme attribuée par la région.

Le porte-monnaie carte Génération#HDP pour les manuels scolaires ou équipements est valable du 1 juillet 2020 au 30 avril 2021.

Pour les élèves qui ont déjà la carte Génération#HDP, ils doivent communiquer à Monsieur Chong le N° dossier et le numéro de la carte. Il procédera à sa mise à jour et activera leurs droits pour l'année scolaire 2020-2021.

ARBS INSCRIPTION

L'inscription pour les manuels scolaires se fait auprès de l'A.R.B.S sur leur site <http://www.arbs.com/>. Vous êtes invités à vous connecter sur le site rubrique « **mon compte** » à votre espace adhérent ou à créer votre compte si vous utilisez le serveur pour la première fois. Suivez toutes les étapes et finalisez vos inscriptions. Votre adhésion et réservation doivent se faire ***pour obtenir les livres avant le 15 août 2020 sur le site de l'ARBS.***

LES LIVRES GERES PAR L'ARBS

1 G – 1 ST2S – T G – T ST2S – 2 STHR – 1 STHR – T STHR



La distribution se déroulera dans les locaux du lycée général, le mercredi 26 août de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Après la rentrée scolaire l'ARBS tiendra une permanence le lundi 07 septembre de 9 h à 11 h au lycée, dans la salle des conseils.

LES MANUELS SCOLAIRES DU LYCEE PROFESSIONNEL ET 3 PREPA Métiers :

Ils sont gérés et fournis par le lycée. Les parents sont invités à ne pas effectuer tout règlement ou tout usage de la carte Génération#HDP sur le site A R B S. Le lycée procédera à une facturation aux vacances de Toussaint.

Les livres distribués par le lycée concernent les :

3 PREPA Métiers – 2 PRO HOT A et B – 1 PRO HOT A et B – 2 PRO PAT 1 et 2 - 1 PRO PAT 1 et 2 – TPRO HOT A et B – T PRO PAT1 et T PRO P2 – MCCDR -CAP CHOCO.

Les IPAD avec les livres numérisés :

Les IPAD de 2GT avec les manuels numérisés par TABULEO seront gérés par le lycée (pas d'inscription sur le site ARBS)

La distribution se déroulera dans les locaux du lycée général, le mercredi 26 août de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

4 - TENUE ET FOURNITURES PROFESSIONNELLES ET UNIFORME

Pour les derniers élèves inscrits, il est urgent de passer directement commande avant le 22 Juillet auprès des fournisseurs en envoyant, si cela n'est pas déjà fait, les bons de commandes accompagnés des règlements.

Pour les BAC Pro, BAC STHR et Mention complémentaire :

Les UNIFORMES, les tenues professionnelles ainsi que les mallettes de couteaux seront remises le mercredi 26 août les locaux du lycée général. Sur RDV au 03 20 71 71 09.

ATTENTION : chaque élève devra être en possession de son matériel et équipements complets dès le 2 Septembre.

TOUS les vêtements, équipements et livres seront **marqués de façon permanente** au nom de l'élève pour éviter les problèmes.

Le lycée effectuera un complément de petit matériel pour les élèves hôteliers (toques, carnets de bons, etc...) en septembre.

A NOTER : la société « DECROIX » sera au lycée pour assurer les échanges de vêtements professionnels le vendredi 11 septembre 2020 de 14 h 30 à 16 h 30.

ATTENTION : les chemises déballées des sachets ne seront pas reprises. Pour l'échange, veillez à ce qu'elles soient correctement pliées dans leur emballage.

5 – TENUE DES ELEVES

Le règlement intérieur des élèves demeure l'unique référence en matière de tenue. **L'uniforme lycée est obligatoire pour le secteur des métiers de bouche et tous les BTS MHR.**

Toutes les formations dispensées au lycée conduisent à observer l'exigence de tenue et de savoir être pour tous les élèves. Aucun écart ne pourra être accepté.

Nous serons particulièrement attentifs au respect de la tenue vestimentaire et au comportement moral de nos élèves.

Conformément au règlement intérieur du lycée professionnel, **Tous les élèves portent durant toute l'année l'uniforme avec le logo. Les élèves sans uniforme ne seront pas admis dans l'établissement.** Chaque élève du lycée professionnel et 3^{ème} PREPA Métiers aura soin à se conformer à cette exigence. Le règlement intérieur sera appliqué pour tout manquement.

6 - HORAIRE DES COURS

Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 voire 18h20, selon l'emploi du temps de chaque classe.

Des cours de pratique (hôtellerie, boulangerie/pâtisserie, mentions complémentaires et CAP Choco) peuvent terminer à 23 heures. Ces horaires font partie intégrante de la formation des élèves qui prendront leurs dispositions pour assurer présence et transport.

Exceptionnellement, un élève demi-pensionnaire peut dormir à l'internat en faisant la demande auprès du CPE ; la nuitée sera facturée 20 €.

Sortie des internes : le vendredi soir après le dernier cours.

Les élèves sont présents dans le lycée pour la journée de cours.

En cas d'absence des professeurs, les élèves sont à l'étude sauf aménagement de l'emploi du temps par le CPE.

6 bis - Réunion d'information pour tous les parents :

- **Mercredi 2 septembre 2020 de 17 h 30 à 19 h :**

2 GT1 – 2 GT2 – 2GT3

- **Vendredi 4 septembre 2020 de 15 h 30 à 17 h :**

PRO H (2nde, 1ère, terminales)

- **Lundi 07 septembre 2020 de 17 h 30 à 19 h :**

1 ST2S – TST2S - STHR (2^{nde}, 1^{ère} et Terminales)

- **Mardi 08 septembre 2020 de 17 h 30 à 19 h :**

3 PREPA Métiers

- **Vendredi 11 septembre 2020 de 15 h 30 à 17 h :**

PRO P (2^{nde}, 1^{ère}, terminales) – MCCDR – CAP CHOCO

- **Lundi 14 septembre 2020 de 17 h 30 à 19 h :**

1 G – T G

- **Mardi 15 septembre 2020 de 17 h 30 à 19 h :**

1 BTSMRH – 2 BTSMRH

Nous vous invitons à y assister car de nombreuses informations vous y seront communiquées concernant les modalités d'examens, la certification intermédiaire, les stages, l'orientation, ainsi que vos codes pour accéder à Ecole Directe.

7 - INSCRIPTION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE

L'inscription est effectuée pour l'année. Il s'agit d'un engagement passé entre la famille, l'élève et le lycée.

Le règlement intérieur est donc accepté dans sa totalité et vous vous engagez à le respecter. Il comprend : règlement intérieur, procédures de sanctions et règlement internat.

Il figure également dans le carnet de correspondance qui sera distribué à chaque élève en début d'année scolaire. Les informations du lycée y sont regroupées vis à vis de la famille et réciproquement.

Ce carnet est toujours en possession de l'élève qui doit le présenter pour accéder au site de l'établissement. En cas d'oubli ou de perte, l'élève pourra être sanctionné.

Nous demandons aux parents de consulter régulièrement le carnet de correspondance afin de prendre connaissance des informations transmises par le lycée.

8 – OBLIGATIONS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Les dates des journées portes ouvertes sont déjà arrêtées et portées à votre connaissance. Votre enfant est dans l'obligation de participer à une de celle-ci.

Chaque élève est en possession d'une carte de cantine scolaire. Il est impératif lors du passage au self de la présenter (midi, matin et soir pour les internes) en cas d'oubli, l'élève passera en fin de file.

La fabrication d'une nouvelle carte sera facturée 10 €.

9- TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les renouvellements

La reconduction des cartes pour 2020/2021 est automatique sauf pour les changements de cycle, d'adresse, de régime et les doublants (prévoir de faire une nouvelle demande de prise en charge, sur le site du Conseil Général :

Pour le Nord : <https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>

Pour le Pas de Calais : <https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager/>

Pour les parents qui ont effectué une prise en charge papier l'an dernier, les prises en charges de transport vous parviendront directement chez vous.

Pour ceux qui ont fait leur demande via le site des Hauts de France, vous recevrez un mail sur votre boîte personnelle, où vous pourrez télécharger votre prise en charge.

Pour les nouveaux élèves

Vous recevrez un mail sur votre boîte mail personnelle, vous pourrez télécharger votre prise en charge.

Il vous faudra consulter votre compte sur le site des Hauts de France.

10 - BOURSES D'ENSEIGNEMENT

Pour les nouveaux élèves boursiers, les notifications d'attribution sont à remettre au secrétariat des élèves du lycée dès que possible. **Quant aux transferts, ils sont à réclamer et à établir par l'établissement d'origine.**

Le versement des bourses se fait au lycée qui les déduit sur les factures. Il est donc nécessaire de retourner rapidement à l'établissement l'**exemplaire signé de la procuration éventuellement jointe.**

11 - ASSURANCES SCOLAIRES

L'attestation d'assurance pour la responsabilité civile de votre enfant devra être rendue au professeur principal le jour de la rentrée scolaire.

12 – CERTIFICATS DE SCOLARITE

Dès la rentrée, vous aurez la possibilité d'aller chercher vos certificats de scolarité sur Ecole Directe.

13- ACCÈS AU LYCEE :

Il se fera uniquement sur présentation du carnet de correspondance

L'entrée principale des élèves se fait par le tunnel côté collège ou par accès élèves, rue des glycines

Ces accès seront ouverts :

- le matin de 8 H 00 à 8 H 30
- le soir de 16 H 30 à 16 H 40 et de 17 H 30 à 17 H 40
- en fonction des emplois du temps des classes

14 – INFIRMERIE

Nous vous informons que le lycée n'est pas autorisé à distribuer des médicaments aux élèves. Seul le médecin peut prescrire ce genre de produit. Les élèves prévoient donc, dans leur sac, ce dont ils ont besoin.

Il est rappelé aux enfants que l'infirmerie n'est pas un lieu de dispense de cours.

15 – ABSENCES ET RETARDS

Les parents doivent impérativement téléphoner au bureau de la vie scolaire au **03 20 71 59 32** ou envoyer un mail à : surv.lycee@ndpo.fr dès 8 H 15.

Les retards et les absences doivent être justifiés par écrit afin d'obtenir une autorisation d'entrer en cours. En cas d'absences nombreuses non justifiées médicalement, l'année scolaire ne pourra être validée.

Les **retards abusifs** de certains seront sanctionnés.

16- PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISES

Les formations au lycée nécessitent la mise en place de stages durant l'année scolaire.

Les stages sont obligatoires et font partie intégrante de la formation. Le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques assure la coordination avec les équipes pédagogiques. Il est assisté par le secrétariat des stages.

Sous peine de renvoi du lycée, l'élève ne saurait interrompre définitivement son stage que pour des motifs graves et après accord des deux parties contractantes et du chef d'établissement.

17 – RESTAURANT DU VENDREDI SOIR

Dans le cadre de leur formation :

- Les élèves d'hôtellerie doivent assurer un certain nombre de services le vendredi soir (**services obligatoires**). Un document reprenant leurs dates sera remis à la rentrée en

double exemplaire et rendu signé la semaine suivante au professeur principal le jour de la rentrée. **Attention : certains élèves démarrent le troisième vendredi de la rentrée de SEPTEMBRE 2020.**

- Les élèves hôteliers et pâtisseries sont tenus à effectuer une semaine d'économat ou de directeur de restaurant. (**Services obligatoires**). Un document reprenant leurs dates sera remis à la rentrée en double exemplaire et rendu signé la semaine suivante au professeur principal le jour de la rentrée. **Attention : certains élèves démarrent le troisième vendredi de la rentrée de SEPTEMBRE 2020.**

Chaque élève aura soin de noter les dates de services obligatoires dans son cahier de correspondance à la page dédiée.

Les réservations du vendredi soir :

Les réservations au restaurant sont ouvertes à partir du 10 septembre, mais une priorité est donnée aux familles qui pourront les effectuer dès le 4 septembre.

Pour les soirées à thèmes du vendredi, un chèque d'arrhes de 10 € par couvert (à l'ordre de l'OGEC NDPO) vous sera demandé. Toute réservation qui ne sera pas accompagnée d'arrhes sera annulée sous 15 jours à compter de la prise de réservation.

Merci de noter au dos du chèque : Le nom de la réservation, le nombre de couverts et la ou les dates. Calendrier de La Table de Mathilde joint à la circulaire.

18- ANIMATION PASTORALE

L'équipe pastorale organise des temps forts dans le lycée.

Le lycée constitue, pour chaque jeune, un lieu privilégié où il pourra communiquer et réfléchir sur le sens donné à sa vie.

Les valeurs évangéliques proposées à chacun permettront aux jeunes qui le souhaitent d'aller plus loin dans une réflexion spirituelle.

Ainsi, l'ouverture au Monde pourra se concrétiser de différentes façons pour mieux répondre aux attentes de nos jeunes.

L'oratoire sera ouvert toute l'année (l'horaire sera affiché), Mme Marie Agnès Firmin se tient à la disposition des élèves qui souhaitent partager, communiquer, échanger. Vous pouvez la contacter par mail : pastorale@ndpo.fr

19 – RESTAURANT SCOLAIRE

Il s'agit d'une annualisation des repas avec un forfait annuel basé sur les repas prévus, déduction des stages, des ponts, des journées pédagogiques et jours fériés. Un élève absent pour un arrêt maladie de plus de 8 jours, les repas seront décomptés à partir du 2^{ème} jour uniquement sur présentation d'un certificat médical.

INSCRIPTION AUX EXAMENS

Les élèves des classes d'examens (classes de 1ères et terminales) devront remettre au Professeur Principal les documents ci-dessous, nécessaire à leur inscription aux examens **pour le 2 septembre**, date de la rentrée scolaire.



Pour les classes de Terminales Bac Pro :

- Photocopie de la carte d'identité,
- L'attestation de recensement,
- le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (si effectuée),
- copie du relevé de notes et diplôme obtenu en fin de 1^{ère}.

Pour les dossiers de positionnement :

- Photocopie de la carte d'identité,
- L'attestation de recensement,
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (si effectuée),
- Photocopies du relevé de notes du BAC obtenu,
- Photocopies du diplôme du BAC obtenu.

Pour les MCCDR :

- Photocopie de la carte d'identité,
- L'attestation de recensement,
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (si effectuée),
- Photocopies du relevé de notes du BEP ou CAP obtenu en juin 2019,
- Photocopies du relevé de notes du BAC PRO obtenu en juin 2020,
- Photocopies du diplôme du BEP ou CAP obtenu en juin 2019,
- Photocopies du diplôme du BAC PRO obtenu en juin 2020 (le Rectorat les envoie au lycée courant octobre/novembre).

Pour les CAP Choco :

- Photocopie de la carte d'identité,
- L'attestation de recensement,
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (si effectuée),
- Photocopies du relevé de notes du CAP obtenu en juin 2019,
- Photocopies du diplôme du CAP obtenu en juin 2019.

Pour les classes de Premières Bac Pro :

- Photocopie de la carte d'identité,
- L'attestation de recensement,
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (si effectuée).

Pour les classes de Terminales G – ST2S – T STHR :

- Photocopie de la carte d'identité,
- L'attestation de recensement,
- Le Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (si effectuée).

Sans retour de ces documents, et passé le délai, votre enfant ne pourra être inscrit à son examen.

ELEVES INSCRITS en 1 BTSMHR et 2 BTSMHR :



Pour les 1BTS MHR UNIQUEMENT

Vous devez impérativement vous procurer le livre « Anglais-Hôtellerie BAC-BTS Reflexe » aux éditions NATHAN. Le descriptif exact du livre : <https://amzn.to/2MVqmFb>.

Il est nécessaire de maîtriser pour la rentrée les chapitres 1 et 2 (cuisine), 37 à 39 (le service) et 45 et 46 (l'hôtellerie).

Le 1^{er} DS de l'année portera en partie sur ces notions.

Merci de bien vouloir nous fournir :

- Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité,
- Une copie de votre attestation vitale,
- Une copie de votre notification de bourse du CROUS provisoire ou définitive,
- Une photo d'identité récente.

INSCRIPTION A L'EXAMEN POUR LES TERMINALES BTS :

Merci de bien vouloir nous fournir :

- Attestation de recensement,
- JAPD,
- Copie du relevé de notes du Bac obtenu,
- Copie du diplôme du Bac obtenu.

Toutes ces pièces sont à rendre en mains propres au professeur principal le jour de la rentrée.

Pièces jointes à la circulaire :

- **ARBS : modalité d'inscription**
- **Les dates des vendredis soir pour « la Table de Mathilde »**
- **Courrier de la Mutuelle Saint Christophe**
- **Location d'un casier (pour les 2ndes professionnelles).**

DIVERS :

Photos individuelles et photos de classes : mercredi 30 septembre 2020 au matin.

Journée intégration : jeudi 5 septembre 2020 pour les 3PREPA Métiers et 2ndes.

Pour les internes : vendredi 6 septembre 2020.

ÉLÈVES A DISPOSITIF PARTICULIER



Si votre enfant est touché par un trouble « Dys » ou a besoin d'un accompagnement particulier, veuillez-vous rapprocher, dès la rentrée scolaire, de Mr Chong, avec tous les documents en votre possession afin que nous puissions mettre en place le plus rapidement possible les dispositifs d'aide appropriés.

Information de l'Inspection Académique : Dispositifs ' DYS' pour les demandes d'aménagements.

Les nouveaux élèves 'dys' dont les diagnostics ont été posés par un bilan psychométrique et un bilan d'orthophonie le plus récent, doivent transmettre dès la rentrée de septembre les photocopies à Monsieur Chong pour une prise de rendez-vous avec leurs parents et le professeur principal.

Les élèves « dys », qui n'ont jamais bénéficié d'un P A P (Plan d'Accompagnement Personnalisé), doivent au préalable avoir l'accord du médecin du service médical du Rectorat. Pour cela, les parents doivent se rapprocher de l'établissement dès septembre pour obtenir le formulaire rectoral.

Nouveau : le dossier complet de toute demande d'aménagements aux examens doit arriver au service médical au plus tard début novembre 2020. Il est important que les parents transmettent les documents rapidement.

Les nouveaux élèves, *qui ont obtenu une notification au DNB* et qui s'orientent vers le lycée professionnel ou le lycée général, doivent transmettre leur dossier à M Chong pour une prise de rendez-vous. Les notifications au DNB sont valables pour les classes de seconde générale ou de Bac Pro. Si des aménagements sont nécessaires pour les travaux pratiques, une demande doit être sollicitée au service médical.

Les élèves, qui ont obtenu une notification d'aménagements aux examens en cette année 2020 par le Rectorat, n'auront pas à solliciter une nouvelle demande pour l'année scolaire 2020-2021 sauf, si les aménagements obtenus sont insuffisants et que des demandes supplémentaires sont nécessaires. Dans ce cas seulement, merci de prendre contact avec M Chong dès la rentrée de septembre. Si aucun aménagement supplémentaire, la notification de 2020 est valable pour les examens en 2021.

Rappel aux familles : les rendez-vous pour le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou l'ESS dans le cadre d'un PPS sous l'égide de l'enseignante référente seront prioritairement accordés entre septembre à mi-novembre 2020 aux élèves qui solliciteront un tiers temps aux examens officiels. Les dossiers doivent arriver au service médical du Rectorat avant le 16 novembre 2020. Ce sera ensuite les prises de rendez-vous pour les élèves entrant en classe de secondes.

BAFA

L'Institution organise chaque année durant la première semaine des vacances de Pâques un stage de formation BAFA pour les élèves de 17 ans (le 1^{er} jour du stage) au tarif préférentiel de 351 € (tarif public 390 €) en partenariat avec l'organisme AFOCAL.

Une réunion d'information sera organisée courant septembre.

A.P.E.L. (Association des parents de l'enseignement libre)



L'A.P.E.L (Association de parents de l'Enseignement Libre) est :

- Une association de parents rassemblés autour des valeurs fondamentales de l'enseignement libre.
- Un lien entre les parents, les élèves, l'équipe éducative et le personnel du lycée.
- Une équipe de parents bénévoles qui se réunissent régulièrement et participent à la vie du lycée à travers différentes commissions et actions.

Voici quelques exemples d'actions menées par l'Association :

1. La participation à l'animation pastorale.
2. Les conseils de classe avec les parents correspondants.
3. La commission d'internat.
4. La commission cantine.
5. La soirée repas « A.P.E.L. ».
6. Les portes ouvertes.
7. Les soirées à thème : info drogue, internet, portable...
8. Package fournitures scolaires.
9. Bourses aux vêtements.

Si vous voulez contacter l'Association des Parents d'Elèves, voici leur adresse mail :

apel.lycee.ndpo@gmail.com

L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) aura lieu le lundi 28 septembre à 19 h.